# VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE DE L'OSSTF/FEESO



# NOS MEMBRES AVANT TOUT

Il nous fait grand plaisir de vous présenter le Régime d'assurance de l'OSSTF/FEESO. C'est un régime conçu sur mesure pour les membres admissibles de l'OSSTF/FEESO, un régime qui vous procurera, à vous et à votre famille, une protection financière appréciable.

Vous pourrez en voir toutes les caractéristiques, notamment admissibilité, délais d'inscription, frais remboursables, exclusions, présentation des demandes de règlement et votre part des primes sur le site protégé du RAEO après votre inscription.

L'année de couverture commence le 1er septembre et se termine le 31 août, à moins d'indication contraire. Le régime ne comporte ni franchise ni période probatoire. Certaines restrictions et exclusions s'appliquent. Si vous décédez avant la retraite, les membres admissibles de votre famille peuvent conserver leurs assurances maladie et dentaire gratuitement jusqu'à 24 mois

Le régime est administré par le RAEO, un organisme à but non lucratif créé et gouverné par l'OSSTF//FEESO et les trois autres syndicats du secteur de l'éducation de l'Ontario et qui se consacre à servir les travailleurs du monde l'éducation en Ontario.

#### LE GUIDE

Ce guide a pour but de vous donner une vue sommaire du régime d'assurance collective de l'OSSTF/FEESO. Il ne donne pas une description complète du régime. En cas de divergence entre ce guide et la brochure décrivant les garanties du régime, le contenu de la brochure aurait préséance. Veuillez vous reporter à la brochure pour connaître toutes les dispositions du régime.

#### LE RÉGIME DANS SON ENSEMBLE



| Financement    | ✓<br>✓<br>✓ | Assurances maladie et dentaire payées à 94 % par OSSTF<br>Benefits pour les membres actifs à 1,0 ETP<br>Financement au prorata pour les membres actifs à moins de<br>1,0 ETP – différence payée par le membre<br>Assurances vie et MMA de base entièrement payées par OSSTF<br>Benefits<br>Garanties facultatives aux frais du membre |
|----------------|-------------|---|
| Admissibilité  | √<br>√      | Assurances vie et MMA de base obligatoires pour tous les<br>membres admissibles<br>Assurances maladie et dentaire facultatives pour tous les<br>membres admissibles   |
| Maximum viager | <b>√</b>    | Aucun maximum (à moins d'indication contraire)  |
| Remboursement  | <b>√</b>    | 100 % des frais raisonnables et habituels pour les dépenses admissibles   |

## ASSURANCES VIE ET MORT ET MUTILATION ACCIDENTELLES (MMA) DE BASE



| Assurance vie<br>de base                                | √<br>√<br>√ | 2 x salaire, jusqu'à 400 000 \$<br>Réduction de 50 % à 65 ans<br>Prend fin à la retraite   |
|---|-------------|--|
| Assurance MMA de base                                   | √<br>√      | Montant équivalant à l'assurance vie de base<br>Prend fin à la retraite  |
| Assurances vie et MMA<br>facultatives du<br>participant | √<br>√<br>√ | Assurance vie et MMA du participant et du conjoint jusqu'à 400 000 \$ (par unités de 10 000 \$) Aux frais du membre, tarif basé sur l'âge et le sexe Assurance vie facultative du participant prend fin à la retraite Assurance MMA facultative du participant prend fin à la retraite |
| Assurances vie et MMA facultatives du conjoint          | <b>√</b>    | Assurances vie et MMA facultatives du conjoint prennent fin à la retraite du participant   |
| Assurance vie facultative pour enfant                   | √<br>√      | Assurance vie facultative pour enfant, jusqu'à 25 000 \$<br>Prend fin à la retraite du participant   |

#### **MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE**



- ✓ Carte de paiement direct des frais de médicaments
- ✓ Liste de médicaments et médicaments essentiels au maintien de la vie
- ✓ Substitution obligatoire de médicaments génériques (équivalent thérapeutique le moins cher)
- Participation obligatoire au programme de gestion des médicaments de spécialité
   Plafond de frais d'ordonnance basé sur les maximums raisonnables et habituels
- √ (12 \$ présentement)
- ✓ Médicaments d'entretien maximum de 6 frais d'ordonnance/12 mois/médicament
- ✓ Fournitures pour diabétiques (frais raisonnables et habituels)
- ✓ Vaccins préventifs
- Médicaments contre la stérilité maximum de 18 000 \$ à vie
   Médicaments pour dysfonction sexuelle 500 \$/année de couverture

## SERVICES PARAMÉDICAUX FRAIS RAISONNABLES ET COURANTS



| Chiropraticien  | <b>√</b>           | Jusqu'à 750 \$/année de couverture                                  |
|---|--------------------|---|
| Diététiste/<br>nutritionniste   | <b>√</b>           | Jusqu'à 300 \$/année de couverture (frais combinés)                 |
| Massothérapeute   | <b>√</b>           | Jusqu'à 750 \$/année de couverture (avec recommandation du médecin) |
| Naturopathe   | <b>√</b>           | Jusqu'à 750 \$/année de couverture                                  |
| Ostéopathe  | $\checkmark$       | Jusqu'à 500 \$/année de couverture                                  |
| Physiothérapeute  | <b>√</b>           | Jusqu'à 1 500 \$/année de couverture                                |
| Podiatre/podologue  | <b>√</b>           | Jusqu'à 300 \$/année de couverture (frais combinés)                 |
| Psychologue Psychothérapeute Thérapeute familial* Travailleur social* Conseiller clinicien* Psychanalyste* Psychologue associé travaillant sous la supervision d'un psychologue agréé * Doivent être agréés | \frac{1}{\sqrt{1}} | Jusqu'à 2 000 \$/année de<br>couverture (frais combinés)            |
| Orthophoniste<br>Assistants en troubles<br>de la communication  | √<br>√             | Jusqu'à 1 000 \$/année de couverture (frais combinés)               |

## SOINS DE LA VUE



- ✓ Lunettes, lentilles cornéennes et interventions au laser
- √ 500 \$/2 années de couverture
- √ 1 examen de la vue/2 années de couverture



#### FRAIS D'HOSPITALISATION

 ✓ Hospitalisation en chambre à deux lits
 ✓ Inclut les frais de chambre à deux lits dans un établissement privé admissible au RASO

## **FOURNITURES ET SERVICES MÉDICAUX**



| Services d'ambulance                        | ✓        | Transport à l'établissement le<br>plus proche<br>Ambulance aérienne comprise   |
|---|----------|--|
| Glucomètres                                 | <b>√</b> | Jusqu'à 150 \$/année de couverture   |
| Prothèses auditives                         | <b>√</b> | Jusqu'à 4 000 \$/4 années de couverture  |
| Orthèses                                    | <b>√</b> | Jusqu'à 750 \$/année de couverture   |
| Chaussures<br>orthopédiques<br>(sur mesure) | √<br>√   | Maximm de 2 paires/année de<br>couverture<br>Jusqu'à 500 \$/paire              |
| Chaussures<br>orthopédiques<br>(de série)   | <b>√</b> | Jusqu'à 500 \$/année de<br>couverture, modifications et<br>ajustements compris |
| Soins infirmiers particuliers               | <b>√</b> | Jusqu'à 50 000 \$/année de couverture  |
| Bas de soutien                              | <b>√</b> | 6 paires/année de couverture   |
| Prothèses capillaires                       | <b>√</b> | Jusqu'à 500 \$/à vie   |

### ASSURANCE DENTAIRE



| ASSURANCE                   | DEN         | TAIRE W   |
|-----------------------------|-------------|---|
| Guide des tarifs            | <b>√</b>    | Guide des tarifs à l'intention des<br>praticiens généraliste pour l'année en<br>cours dans la province de domicile  |
| Services<br>de base         | ✓<br>✓<br>✓ | 100 % – examen buccal, radiographies,<br>obturations, autres<br>Examens périodiques aux 9 mois<br>Examen complet et radiographies de la<br>bouche aux 24 mois   |
| Restaurations<br>majeures   | ✓ ✓ ✓ ✓ ✓   | 80 % – ponts, couronnes, dentiers, incrustations et onlays Maximum de 4 000 \$/année de couverture Un remplacement de couronnes, onlays ou dentiers aux 3 années de couverture Les implants ne sont pas admissibles. Si l'on opte pour un implant quand un dentier ou un pont produirait un résultat adéquat, le régime effectuera le remboursement pour ce service et les services connexes en fonction du coût d'un dentier ou d'un pont, selon le service le moins cher. |
| Parodontie et<br>endodontie | ✓<br>✓<br>✓ | 100 % – traitements radiculaires et services connexes 100 % – détartrage, aplanissement des racines, traitement des gencives, etc. 10 unités/année de couverture en tout pour le détartrage et l'aplanissement des racines  |
| Orthodontie                 | √<br>√      | 50 % pour les adultes et les enfants<br>Maximum de 3 500 \$ à vie   |
|                             |             |   |

## ASSURANCE MÉDICALE (À L'ÉTRANGER)



| Traitements<br>médicaux reçus<br>d'urgence                               | √<br>√<br>√ | 100 %<br>Maximum de 60 jours/voyage<br>Maximum de 5 000 000 \$/personne<br>à vie |
|--|-------------|--|
| Renvoi à l'étranger<br>pour un traitement<br>médical offert<br>au Canada | √<br>√      | 50 %<br>Maximum de 3 000 \$/3 années<br>civiles                                  |



### LE RÉGIME EST ADMINISTRÉ PAR LE RAEO

OTIP RAEO 
www.raeo.com • 1-866-783-6847